



## LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé  
« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme,  
en particulier des formes sévères, persistantes ou/et tardives, donc chroniques,  
et de ses co-infections, et plus généralement, les infections dites froides et cachées. »

### PROCURATION

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO) DE LSF DU 17/12/2020

Si vous n'avez pas de mandataire pour vous représenter, vous pouvez adresser votre Procuration au siège social  
indiqué ci-après, si possible avant le 13 Décembre 2020. D'avance un grand merci.

Je soussigné.e, membre de l'Association **LYME SANS FRONTIERES (LSF)** dont le siège social est situé à la **Maison  
des Associations (MDAS), 1a, Place des Orphelins à Strasbourg (67000),**

M.  Mme Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Disposant d'un droit de vote délibératif, à jour de la cotisation au titre de l'année 2020,

Adresse postale .....

Code postal \_\_\_\_\_ Ville .....

Donne - en ma qualité de MANDANT -, par la présente, procuration au – MANDATAIRE - ci-après désigné :

M.  Mme Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Egalement membre de LSF, disposant d'un droit de vote délibératif, à jour de la cotisation au titre de l'année 2020,

Adresse postale .....

Code postal \_\_\_\_\_ Ville .....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 17 Décembre 2020 de l'Association **LSF, A l'effet  
de prendre part, en mon nom,** à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents afférents  
à l'ordre du jour de cette AGO ainsi que la feuille de présence s'y rapportant.

L'AGO des membres de l'Association LSF pour laquelle la procuration est donnée se tiendra au siège social :

Maison des Associations de Strasbourg

MDAS - 1a, Place des Orphelins - 67000 STRASBOURG

**JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

de 15h à 17h (Heure d'accueil : 14h30) - Salle Herrade de Landsberg (1<sup>er</sup> étage)

La présente procuration conservant ses effets pour tous les jours suivants au cas où l'Assemblée serait reportée à une  
date ultérieure pour une cause quelconque.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à..... Le.....

« **Bon pour procuration** »

(Mention manuscrite)

Signature du MANDANT

Fait à..... Le.....

« **Bon pour acceptation de la procuration** »

(Mention manuscrite)

Signature du MANDATAIRE

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

Registre des Associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg : Volume 92, Folio 136 - Registre de la CNIL n° 1691459

Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1a, Place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com